



© Graphies.thèque

© pikmentko

Chikungunya et dengue en France métropolitaine en 2014

L'Institut de veille sanitaire a publié le 8 décembre 2014 le bilan des cas de chikungunya et de dengue signalés du 1^{er} mai au 30 novembre 2014, soit 1 492 cas suspects. Parmi eux ont été confirmés : 163 cas importés de dengue ; 443 cas importés de chikungunya ; 6 cas importés co-infectés ; 4 cas autochtones de dengue ; 11 cas autochtones de chikungunya.

Notamment 4 cas autochtones de dengue ont été confirmés par le Centre national de référence (CNR) des arbovirus en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 2 premiers, confirmés les 20 août et 11 septembre sont survenus dans le département du Var. Ils ne sont pas liés car de sérotypes différents (sérotipe 1 et sérotipe 2). Les 3^e et 4^e cas, confirmés les 18 septembre et 3 octobre dans les Bouches-du-Rhône, sont liés et constituent un foyer, les 2 patients résidant dans le même voisinage et ayant le même sérotipe de dengue : sérotipe 2. Ils ne sont pas liés aux cas du Var.

Les 11 cas autochtones de chikungunya ont été identifiés dans un même quartier de Montpellier (Hérault) et constituent un foyer de transmission. Les 5 premiers

cas de ce foyer ont été confirmés par le CNR des arbovirus les 20 et 22 octobre. Les investigations épidémiologiques ont permis d'identifier 6 cas autochtones en lien avec ce foyer, portant le bilan à 11 cas autochtones.

Conformément au *Plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue*, et afin de limiter la transmission des virus par *Aedes albopictus*, des investigations épidémiologiques et entomologiques et des actions de démoustication ont immédiatement été mises en place par les ARS, les CIRE concernées et l'*Entente interdépartementale de démoustication* du littoral méditerranéen (EID Méditerranée) autour des cas autochtones de dengue et de chikungunya.

Une information des professionnels de santé, des LBM et des établissements de santé, des mairies et des collectivités territoriales ont été réalisées dans les zones concernées¹. L'alerte a été levée dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault.

Le dispositif de surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue a pris fin le 30 novembre pour l'année 2014.

Dans l'attente de la validation des derniers résultats biologiques, les cas se répartissent selon le tableau ci-joint. ■■

J.-M. M.

1. Pour en savoir plus <http://www.ars.paca.sante.fr/> et <http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr>

		Dengue	Chikungunya	Co-infection	Dengue	Chikungunya	Co-infection
Provence-Alpes-Côte d'Azur	657	53	148	1	4	0	0
Corse	23	1	5	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	242	24	77	1	0	11	0
Rhône-Alpes	233	41	101	0	0	0	0
Aquitaine	185	27	64	3	0	0	0
Midi-Pyrénées	152	17	48	1	0	0	0